



LES CONTAMINES
MONTJOIE

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20240325-ARD2024036-AR

S²LOW

COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

OBJET : REGLEMENTATION du STATIONNEMENT : Activités vélo sur le parking de l'école Alexis Bouvard **ARD2024-036**

Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2212.1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande en date du 21 mars 2024, par laquelle la Directrice de l'école primaire, **Christelle Roullier** demande l'autorisation d'occuper le parking de l'école ; **Ateliers pédagogiques à vélo** ;

Considérant qu'il faut réglementer le stationnement sur ce dit parking, le vendredi 05 avril 2024;

Article 1 : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT :

LE STATIONNEMENT EST INTERDIT :

- vendredi 05 avril 2024 de 08 heures 30 à 16 heures.
- des barrières seront mises en place.
- demande auprès des services techniques.

Article 3 :

Copie du présent arrêté sera transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- M. le Brigadier-Chef principal de la Police municipale,
- Mme. la Directrice des Services techniques,
- M. le Chef du Centre de Première Intervention des Contamines,
- Mme. La Directrice de l'école primaire Alexis Bouvard, Christelle Roullier,

Et sera affichée à la porte de la Mairie.

Fait aux Contamines-Montjoie

Le 25 mars 2024

Le Maire
François Barbier

